



Monsieur Louis Margueritte

Directeur de Cabinet

Du Ministre des PME

139 rue de Bercy

75012 Paris

Porte de Savoie, le 21 juin 2021

Monsieur le Directeur

Pour faire suite à notre entretien téléphonique de la semaine passée, et en complément de notre courrier du 24 mai dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les chiffres comparatifs attestant d'une baisse très importante des investissements sur les domaines skiables français.

CA réalisé en 2019 pour l'hiver 2019 / 2020	CA prévisionnel 2021 pour l'hiver 2021 / 2022
284,5 Millions d'Euros	134,9 Millions d'Euros

Ces chiffres résultent d'une enquête expresse dans laquelle nous demandions à l'ensemble des fournisseurs le chiffre d'affaires sur des commandes de matériel ou de prestations intellectuelles pour des installations neuves réalisées en 2019 et le chiffre d'affaire prévisionnel pour 2021 sur le même périmètre.

Ces résultats appellent les commentaires suivants:

- Cette étude a obtenu une soixantaine de réponses, ce qui est très significatif et mobilisateur compte tenu du temps imparti (réponse en 48h). A noter que **la moyenne des baisses de CA est de -58%**.
- Certains investissements sont **la poursuite de projets commencés en 2019 ou 2020**. Ce sont en général des installations lourdes représentant des montants élevés qui masquent l'impact réel de la fermeture des domaines skiables sur les petits et moyens investissements donc sur le tissu des PME du secteur.
- **Cette estimation est extrêmement fiable** car les projets et les réalisations de cet été en vue d'une ouverture pour les prochaines vacances de Noël sont parfaitement identifiés. Que ce soit pour des produits qui ont été peu ou pas utilisés cette dernière saison (engins de damage, équipement de protection des pistes, motoneige, etc.) ou des équipements structurant tels que remontées mécaniques ou production de neige de culture qui nécessitent des études longues, notamment environnementales, tout ce qui n'est pas prévu aujourd'hui n'a aucune chance de se réaliser et sera décalé à l'hiver 2022/2023. Hormis quelques investissements mineurs (signalétique, ...) qui peuvent encore être déclenchés, il est plus probable qu'à l'inverse, certains projets soient annulés ou décalés.

Un tel niveau de baisse ne peut être supporté par nos entreprises sans un soutien dans la durée.

Les domaines skiables désormais ne passeront commande qu'une fois récupérée leur capacité d'investissement à la fin du prochain hiver. C'est pourquoi la poursuite des aides à l'identique pour toutes nos entreprises figurant dans la liste S1bis – qui en ont d'ailleurs peu profité jusqu'à présent compte tenu du décalage mentionné ci-dessus – doivent être prolongées jusqu'en avril 2022 ainsi que nous le demandons dans notre courrier du 24 mai dernier.



Ces entreprises doivent être soutenues pour 4 raisons:

- Elles ont acquis au fil des ans un **savoir-faire reconnu** à l'international: l'aménagement des stations est une spécificité française qui s'exporte très bien mais qui a néanmoins un concurrent redoutable: l'Autriche (et plus particulièrement, le sud Tyrol). Le maintien de leur expertise est donc essentiel.
- Ces entreprises sont souvent implantées au pied de leur terrain de jeu c'est-à-dire dans les vallées des territoires de montagnes. Les emplois qu'elles génèrent constituent un enjeu majeur pour le **maintien des bassins de vie** dans ces régions souvent éloignées des grandes métropoles.
- **Elles bénéficieront peu ou pas du plan Avenir Montagne** à court terme. En effet, la partie rénovation immobilière est hors de leur champ d'action, la partie des mobilités durable concerne principalement les remontées mécaniques et ne débouchera sur des contrats que dans plusieurs années compte tenu du temps d'instruction des dossiers, et la partie diversification touristique ne concerne qu'un très petit nombre d'entre eux.
- Enfin, toutes ces industries ont parfaitement conscience des enjeux de la transition en montagne et toutes ont engagé une démarche de diversification, dans leur cœur de métier ou à côté, sur les territoires de montagne ou ailleurs. Mais **l'intensité et la soudaineté de cette crise** est incompatible avec ce processus de transformation progressive.

C'est pourquoi, le soutien que vous avez déjà bien voulu accorder à toutes ces sociétés classifiées en catégorie 121 à 128 de la liste S1bis, ce dont nous vous remercions, doit être poursuivi dans les mêmes conditions dès à présent et sans interruption.

En vous remerciant par avance de votre compréhension et restant à votre disposition pour vous fournir d'autres éléments dont vous pourriez avoir besoin, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.

M. Didier BIC
Président de l'Afmont

M. Patrick GRAND'EURY
Président du Cluster Montagne